

## Réunion du 10/11/2016

**Lieu :** Mairie de la Bresse

**Présents :** Hubert ARNOULD (HA), Jean-François POIROT (JFP), René ABEL (RA),  
Christophe ABEL (CA)

**Debut de Séance :** 17h30 environ

Remarques de René ABEL :

« Je voudrais bien savoir pour comprendre.... Je m'explique : d'une part le très peu d'intérêts de la part des membres de la commission pour l'exposé des demandes de voiries avec le plan (de la commune) sur la « future voirie » du chemin des fontaines. Puis d'autre part sur le terrain l'intervention de Christophe POIROT, je cite « Je croyais que c'était arrangé, j'avais vu Hubert... », Alors pourquoi le déplacement de la commission sur le terrain si c'est déjà arrangé !

D'ailleurs la commission est restée sur place au final du chemin des fontaines sans chercher à connaître les motivations des 4 demandes de permission de voirie alors qu'ils n'en connaissent pas encore aujourd'hui les tenants et les aboutissants de chacune d'elles.

René dis à Hubert : « Tu es trop gentil Hubert, car je ne pense pas qu'il y aie là une action dirigée.. ?

Réponse D'HA : « Non c'est simplement ma conviction personnelle car je ne pense pas que la route soit faisable par là et d'en expliquer la cause :

1. **La fontaine.** Réponse de RA : Depuis 67 ans que j'habite ici, je peux vous dire et vous certifie que cette chambre n'est pas un captage mais une chambre de ralliement et de décompression des fontaines de la graniterie Demange qui prennent pour l'une au dessus des garages ABEL et pour l'autre de derrière chez moi (RA) pour l'indivision de partage du captage Communal/maison Brondeau/graniterie Demange /maison ABEL.CA intervient et explique que la chambre peut être reconstruite sur son terrain en amont pour le raccord des sources de la graniterie
2. **Le Chasse Neige.** RA Intervient : J'ai déneigé pendant 35 ans sur les circuits à La Bresse et je pense pouvoir dire à ce jour, que si on avait eu dans nos circuits des routes de 8m de largeur, on n'aurait jamais eu de problème de déneigement ! et d'expliquer la manière spécifique de déneiger en ce lieu.
3. **L'Exigüité de la voirie.** Je voudrais comprendre, photos à l'appui, ce qu'il manque à la future voirie d'une emprise de 8 m pour pouvoir la réaliser alors que la voirie actuelle ne fait qu'une emprise de 3.5m de route ou 4m avec l'accotement, ce qui serait amplement suffisant pour la réaliser.

Alors pour désenclaver une à une les propriétés précitées que nous soumettez vous ?  
Présentation sur plan cadastrales des demandes de voiries et suites sur privés.

1. **Christophe ABEL**
2. **Anne et Damien MARION**, avec intervention de JFP nous relatant la visite d'Anne en Mairie et qu'elle n'avait pas de préférence pour sortir en haut ou en bas par le « Pré NOËL » (NB : en accord avec Daniel ZAJAC puisque lui passe sur son terrain, Le PLU tolère-t-il un chemin pour 2 constructions)
3. **Etienne POIROT**, JFP et HA interviennent et expose une possibilité (à voir si réalisable) par l'amont de sa propriété vers chez « MARCHAL indivisé »
4. **René ABEL**, même réflexion que pour chez Etienne POIROT.

RA expose les conséquences de ce choix : depuis l'extrémité amont des propriétés POIROT E. et ABEL R. :

1. Un ouvrage (très onéreux au vu du relief) serait à construire sur le ruisseau avec tout ce que cela comporte avec la loi sur l'eau.
2. Une pente de voirie absurde pour aboutir sur le terrain communal en contrebas.

JFP prend la parole : Il serait peut-être possible de racheter alors du terrain à l'indivision MARCHAL pour réduire cette pente (avec les canalisations d'eau et une voirie plus grande, NB : aux frais de qui ?..)

Réflexion de RA : Vous engagez des travaux pour XX Euros puis à soustraire à la vente les 4 parcelles 448-449-450 et 451 pour à priori environ 30 000Euros ou alors vous achetez sur indivision MARCHAL le terrain nécessaire pour cette voirie...Ceci étant si on récapitule : vous obligez des travaux (par vous ou par les propriétaires) pour un montant faramineux, vous demandez à l'indivision Marchal (acheter ou échanger) du terrain alors que par la voirie du chemin des fontaines cela coûterait **zéro** à la collectivité.

Pour finir, un RDV sera pris avec JFP et HA sur le terrain pour ébauche. (NB : Je pense que je vais convier un spécialiste du terrassement avec nous pour débats et coûts)

JFP prends ensuite la parole en me conseillant de faire un CU pour savoir si on peut construire, d'après ces dires en deuxième ligne (Réflexions sur le fait que le terrain appartiendrait à Joël LEJEUNE jusqu'à la voirie communale N°7 sous mon habitation)

Pour conclure CA prends la parole : Vu l'exigüité de la place à retourner du chemin des fontaines, je veux bien laisser le terrain pour cette place à construire contre la voie communale N°7 du Breuil ce qui régulariserait et la place à retourner et le besoin communal, en outre cette voirie permettrait également de faciliter le déneigement en poussant la neige au-delà de chez Christophe POIROT plutôt que de l'accumuler entre les deux propriétés (Olivier REMI et Christophe POIROT) contrairement aux arguments précité par M. Le Maire.

**Fin de la réunion** : Vers 19h20 en raison du planning de HA.